

## SEANCE DU 21 janvier 2011

L'an deux mille onze le vingt et un janvier à 20 heures 30 le Conseil Municipal de La Chapelle St Sauveur s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Claude BRICAUD, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 12 janvier 2011

**Etaient présents** : M. BRICAUD, Mme MESNEL , MM. PETIT, OGER, MOREAU, Mmes BLANCHET, GAUTIER , MM. SOULARD, PIRÉ, LOEFFLER, JÉZÉQUEL, CHAMPAIN, CASTEL.

**Excusés** : M. Alain LEFEBVRE ayant donné procuration à M. Pascal OGER  
Mme Irène LONGÉPE

**Secrétaire de séance** : Mme Christine BLANCHET

**Observation sur le précédent compte rendu** : Néant

-----  
ORDRE DU JOUR

- Droit de préemption urbain
  - Emprunt
  - Logement 200 rue des Forges
  - Subvention école St Jean
  - Portes de l'église
  - Frais de formation des élus
  - Décision municipale
  - Questions diverses
- En préambule, et pour faire suite à la dernière séance du Conseil, M. Claude BRICAUD souhaite faire un point sur la transmission par internet de différents documents municipaux aux conseillers. Tous les conseillers ont bien reçu les documents. M. Nicolas Castel précise qu'au cours des deux essais qui ont été réalisés, apparaissent encore quelques problèmes de type aléatoire auxquels il trouvera une solution. Il serait souhaitable d'utiliser l'adresse [conseil.municipal@lachapellesaintsauveur44.fr](mailto:conseil.municipal@lachapellesaintsauveur44.fr) et chaque conseillers devra répondre par retour de mail aux invitations de conseils et commissions.
- Il est remis aux membres les plannings des conseils et commissions pour 2011

### **2011.01.01 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN - Margaja**

Il est présenté une demande de droit de préemption urbain pour les parcelles cadastrées E 307, 309, 770, 1170, 1172p, 1173, 1175p, 1176p, 1177p, ZH 166 et ZH 167p d'une contenance totale de 3 074 m<sup>2</sup> appartenant à Mme GOUPILLE Marie Thérèse née BERNIER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE**, à l'unanimité, de ne pas user de son droit de préemption urbain

### **2011.01.02 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN - Rue des écoles**

Il est présenté une demande de droit de préemption urbain pour les parcelles cadastrées C 594p et C 595p situées rue des écoles appartenant à l'OGEC école Saint Jean.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE**, à l'unanimité, de ne pas user de son droit de préemption urbain  
**2011.01.03 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN - Rue des écoles**

Il est présenté une demande de droit de préemption urbain pour la parcelle cadastrée C 594 située rue des écoles d'une superficie de 388 m<sup>2</sup> appartenant aux consorts d'Anthenaise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE**, à l'unanimité, de ne pas user de son droit de préemption urbain

### **2011.01.04 - EMPRUNT**

Madame Corinne MESNEL informe les conseillers que le prêt relais de 250 000 € relatif à la vente de l'ancienne école est échu depuis décembre. La vente du bâtiment et du terrain pour 178 000 € a permis de la rembourser partiellement.

Suite à une rencontre avec M. BOURCIER du Crédit Agricole, elle propose de réaliser un prêt à moyen terme pour les 72 000 € restant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE**, à l'unanimité, de contracter un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Prêt à taux révisable

- *Montant* : 72 000 €
- *Durée* : 10 ans
- *Cape et marge* : 1,65 %
- *Taux initial* : 2,65 % (en l'état actuel de l'index EURIBOR 3 mois, dernier connu 0.995 le 11.01.11)
- *Echéance trimestrielle* : 2.054.94 € (de départ)
- *Remboursement anticipé* : Possible, sans pénalité, à chaque révision trimestrielle
- *Frais de dossier* : Néant

### **2011.01.05 - VENTE PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE - LOGEMENT 200 RUE DES FORGES**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que par délibération n° 2010.02.05 le Conseil avait décidé de mettre en vente le logement situé 200 rue des Forges et cadastré E 78.

Il est proposé de procéder par adjudication. Une mise à prix de 63 000 €, sans possibilité de diminution de prix est retenue.

La vente se réaliserait le 25 mars 2010 en après midi et Maître Thébault, notaire serait mandaté pour procéder aux enchères

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** la vente du logement 200 rue des Forges par adjudication volontaire
- **DIT** que la mise à prix est fixée à 63 000 € sans possibilité de diminution de prix
- **FIXE** le minimum des enchères à 1 000 €
- **MISSIONNE** Maître THEBAULT Yannick, notaire à Varades, pour la réalisation de cette vente

Il est également proposé de contacter d'autres agences afin d'augmenter les probabilités de vente.

#### **2011.01.06 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ECOLE SAINT JEAN**

Mme Corinne MESNEL informe le Conseil Municipal du projet de l'école ST Jean de créer "un jardin dans l'école". Plusieurs sorties et divers spectacles autour de ce projet sont prévus.

Afin de soutenir ce projet, l'école sollicite une aide financière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE**, à l'unanimité, de verser une Subvention Exceptionnelle de 629,00 € à l'école St Jean pour soutenir ce projet.

#### **2011.01.07 - PORTES EGLISE**

Lors de sa séance du 15 octobre 2010, le conseil avait demandé une nouvelle proposition écrite de la part de l'Apte quant au montant d'une nouvelle peinture.

Le tarif horaire de 11,90 € HT est confirmé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **RETIENT** la nouvelle proposition soit 1 370, 45 € hors fourniture de la peinture.

Pour financer ce projet une somme de 1 500 € sera inscrite au budget primitif 2011.

#### **2011.01.08 - FRAIS DE FORMATION ELUS**

Monsieur le Maire rappelle que les Conseillers Municipaux sont amenés, dans le cadre d'une appartenance aux différentes commissions à effectuer des déplacements pour le compte de la Commune, en particulier pour leur formation.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil Municipal

- **AUTORISE** le remboursement par la Commune des frais selon les règles applicables aux fonctionnaires territoriaux.

#### **2011.01.09 - DECISION MUNICIPALE**

En vertu de l'article L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre au titre des délégations conférées par la délibération du Conseil municipal en date du 29 mars 2008 :

Décision municipale 4-2010 concerne la signature d'un contrat d'entretien de la Chaudière à la Salle des Loisirs. M. Bruno PECUSSEAU de Varades a été retenu. Le contrat est conclu pour une période de 1 an renouvelable par tacite reconduction, sans pouvoir excéder la date du Le contrat est conclu pour une période de 1 an renouvelable par tacite reconduction, sans pouvoir excéder le 30 septembre 2015.

30 septembre 2015.

## QUESTIONS DIVERSES

### 2011.01.10 - ECLAIRAGE PUBLIC

M. Pascal OGER a rencontré, Mme Gisard du SYDELA qui s'occupe plus particulièrement de l'éclairage public.

Il précise que de nouveaux enjeux environnementaux et économiques amènent les communes à engager des actions pour améliorer les performances et optimiser la gestion des installations d'éclairage public.

Dans ce contexte, le SYDELA a mis en place un programme pluriannuel de diagnostics des installations d'éclairage public.

Il s'agit d'une prestation complète dont la finalité est de permettre aux communes de s'engager dans une démarche de rationalisation de la gestion des installations et d'amélioration des performances.

Il convient en effet de donner aux communes les outils nécessaires (cartographie, inventaire, analyse technique et financière, schéma directeur de rénovation) pour intégrer l'éclairage public à leur réflexion globale d'aménagement et de gestion de leurs équipements.

Il s'agit de répondre à plusieurs attentes :

- \* Mutualiser et optimiser les moyens,
- \* Rationaliser les coûts, permettre un meilleur suivi des travaux et actions effectués dans le cadre de la maintenance,
- \* Bénéficier de l'expertise des moyens humains et matériels mis à disposition des communes par le SYDELA

Le coût de cette étude pour la Commune serait de 2, 35 € par points lumineux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE** à l'unanimité de s'inscrire dans la démarche de diagnostic des installations d'éclairage public.

#### **1. Elections cantonales**

Elles auront lieu les 20 et 27 mars 2011

#### **2. Course Sarthe Pays de la Loire**

Le passage sur la Commune aura lieu le 6 avril 2011

#### **3. Site Internet**

Un relookage est actuellement à l'étude, des photos à thèmes pourraient dynamiser le site.

#### **4. Projet culturel compa**

Les tréteaux chapellois sont invités, ainsi que la Commune, à une réunion d'information qui aura lieu le 26 janvier prochain à Bonnoeuvre.

#### **5. Colis des Aînés pour le nouvel an**

Il est composé d'un mug, de gâteaux, bonbons & chocolats

#### **6. Anciens combattants de la guerre 39-45**

Une remise de diplôme, organisé par l'UNCAFN et la Commune, aura lieu le 19 février 2011 à 11 h à la Salle des Loisirs. Un diplôme sera remis à M. Maurice Garreau.

## **7. Galette du Foot**

Le FCBSS invite les conseillers à partager la galette ce dimanche 23 janvier.

## **8. Zones Humides**

Le groupe de travail sur l'inventaire des zones humides était convié à une visite le 13 janvier dernier à Bonnoeuve. Cette réunion avait pour but d'appréhender la façon d'évaluer les zones humides.

## **9 - Perche Varadaise**

L'association se porte bien, l'étang est propre. M. Guillaume PIRÉ rappelle que le Comité Loire pour Demain engage des opérations pour remonter le fil d'eau de la Loire.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.